

ANNEE 2026 – 2027

CONTRAT d'ENGAGEMENT à L'AMAP des OLIVADES

AMAP : Association product.- consomm'acteur pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne
Engagement de 52 semaines souscrit sur la plateforme CAMAP pour l'approvisionnement en légumes des Olivades, passé entre la SCEA Les OLIVADES représentée par Agnès VUILLON
Et le consommateur : **Nom :** **Prénom**

NOM de la personne qui partage avec le titulaire ou susceptible de prendre le panier à sa place :

TEL : Mail :

DATES de début des distributions

- Contrat hebdomadaire** : 1ère distrib. **L 30/03/2026** - Dernière : Ma 30/03/2027
Trêve de Noël : **Dernier panier : LUNDI 21/12** – reprise : L 04 janvier 2027
- Contrat 15aine SEMAINE PAIRE** : 1ère distrib. **L 30/03/2026** - Dernière : L 22/03/2027-
Trêve de Noël : **Dernier panier : LUNDI 21/12** – reprise : L 11 janvier 2027
- Contrat 15aine SEMAINE IMPAIRE** : 1ère distrib. **MARDI 07/04/2026** - Dernière: **MARDI 30/03/2027** -
Trêve de Noël : Dernier panier : L 14/12 – reprise : L 04 janvier 2027

PLATEFORME CAMAP : <https://camap.amap44.org/group/17053>

Je suis inscrit sur CAMAP : OUI – NON

J'autorise un administrateur de L'AMAP des Olivades à me créer un compte CAMAP OUI – NON

MODALITES de PAIEMENT de l'ENGAGEMENT ANNUEL (entourez votre choix)

PRELEVEMENT bancaire (remplir le mandat SEPA) ou **CHEQUE** (à l'ordre de SCEA les Olivades)

Modalités de paiement	Hebdomadaire : 52 paniers x 32 € = 1664 €	Quinzaine 26 paniers x 32 € = 832 €
1 chèque (totalité)	1 664 €	832 €
2 chèques ou prélèvements	832 €	416 €
4 chèques ou prélèvements	416 €	208 €
6 chèques ou prélèvements	277 €	139 €
12 mensualités : chèques ou prélèvements	139 €	69 €

Cotisation à l'Association « Amap les Olivades » : 10 €

Le Titulaire :

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans mon adhésion à l'AMAP et confirme mon engagement envers le producteur dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP

Date :

Signature :

Le producteur :

Je, soussignée Agnès VUILLON confirme l'engagement de la SCEA envers le consommateur dans le respect des principes de l'AMAP

Signature :